

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 JUILLET 2018

FR/LN/CJ n° 2018/06

Objet de la délibération :

**FONDATION DU PATRIMOINE
ADHESION**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **21**

Pouvoirs : **02**

Votants : **23**

Date de la convocation :
3/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à F. BELHOMME
GAUTIER Martine, pouvoir à R. BASSEZ
ROYNEL Eric

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, BLANCHARD Flavien

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

Après avoir rappelé les actions menées par la Fondation du Patrimoine : les labels, le mécénat des particuliers et des entreprises, les subventions d'abondement, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion à la Fondation du Patrimoine qui s'élève à 300 € pour les communes de moins de 10 000 habitants.

VU le Code général des Collectivités territoriales ;
VU le Code du patrimoine, notamment les articles L143-1 à L143-14 ;
CONSIDERANT l'intérêt que présente l'adhésion à la Fondation du patrimoine pour la commune et de charger Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion,

CHARGE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents à cet effet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180709-D2018_07_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018

Affichage : 13/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré à Epernon, le 9 juillet 2018

Le Maire,
F. RAMOND